

## **Le plan Climat, Air, énergie Territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay (CAPS).**

Le PCAET 2019-2024 a été adopté en juin 2019 par la CAPS. Les communes de la vallée de la Bièvre de Saclay, Igny, Vauhallan, Verrières ainsi que le plateau de Saclay sont concernées par ce plan.

Ce document, particulièrement plantureux (364 pages, dont 100 pages de diagnostic) se décline en 126 actions réparties en 9 grands objectifs (baptisés « axes ») : Réduire la consommation d'énergie des logements et locaux d'activité (19 actions)/ Se déplacer mieux et moins (27 actions)/Développer une économie circulaire (26 actions/ Agir au quotidien (Consommation responsable-Projets collectifs citoyens-Mobilisation des jeunes : 12 actions)/ Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable (10 actions/ Produire des énergies renouvelables citoyennes (8 actions)/ Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie (8 actions)/ Exemplarité des services publics (7 actions)/ Financer, suivre et faire vivre le plan climat (6 actions).

Les axes retenus comme les actions qui en découlent sont claires, pertinentes et fréquemment précises dans leur description.

Il reste que ces actions risquent de rester trop souvent incantatoires, tant il est vrai que les rubriques « budget et financement » et « recettes identifiées » de chaque action sont fréquemment soit très vagues, soit non pluriannuelles, soit non remplies, soit comportent la formule type « avec les ressources existantes ».

La démarche entreprise ne relève pas toujours de la compétence de la CAPS et vient souvent percuter bon nombre d'autres dispositifs (le SDRIF, le plan de déplacement urbain, le plan départemental du logement et de l'habitat, notamment) lesquels ne poursuivent pas toujours des objectifs compatibles avec le PCAET et au premier chef l'objectif de densification de l'habitat.

Observons, qu'en application de l'action n°124 « adopter des chartes communales valorisant l'engagement des communes dans ce plan climat », la municipalité de Verrières a fait adopter en décembre 2021 sa charte « Agissons pour demain » comportant 27 actions réparties sur 3 thèmes : améliorer l'usage de l'énergie, agir ensemble pour consommer autrement, penser la ville de demain.

Parmi les réalisations en cours, la plus significative a été d'alimenter intégralement 6 bâtiments municipaux (25% de la consommation énergétique de ces bâtiments) en énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, hydraulique ou biomasse).